



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 26 JUIN 2017**

**2017-06-185 – 1/2**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 20 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES - CIAS**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Vu les articles L.123-4-1, L.123-6, R.123-7, R.123-28 et R.123-29 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2016 procédant à la fusion de la communauté d'agglomération du Libournais et de la communauté de communes du Sud-Libournais ainsi qu'à l'extension de périmètre aux communes de Camiac-et-Saint-Denis, Daignac, Dardenac, Espiet, Nérigean, Saint-Quentin-de-Baron et Tizac-de-Curton de la communauté de communes du Brannais, et emportant la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, d'une communauté d'agglomération de 46 communes pour une population municipale de 88 699 habitants,

Vu les statuts de La Cali intégrant la création d'un Centre intercommunal d'action sociale (CIAS),

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017-01-030 en date du 31 janvier 2017 relative à l'extension de périmètre et la composition du CIAS,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Cali n° 2017-02-055 en date du 17 février 2017 relative au 1<sup>er</sup> versement d'une subvention au CIAS pour 106 400 €,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Cali n° 2017-03-115 en date du 28 mars 2017 relative au vote du budget primitif 2017, pour un versement de subvention d'un montant de 774 044,55 €,

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 12 juin 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide de verser le solde de la subvention d'équilibre d'un montant de 667 644,55 € (774 044,55 € - 106 400 €) au budget du CIAS, comme suit :

- un 1<sup>er</sup> versement au mois de juillet pour un montant de 337 644,55 €
- un 2<sup>e</sup> versement au mois d'octobre pour un montant de 330 000,00 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 26 JUIN 2017**

2017-06-186 – 1/4

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 20 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****INFORMATION SUR LA RÉPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION  
DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES AU TITRE DE  
L'ANNÉE 2017**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente, en charge des finances et de la fiscalité,

En application des dispositions des articles L.2336-1 à L.2336-7 du Code général des collectivités territoriales, il appartient à la Communauté d'agglomération du Libournais de se prononcer sur la répartition du FPIC avec ses communes membres.

Vu l'article 125 de la loi de finances pour 2011 posant les principes de fonctionnement du FPIC et fixant à 2012 la première année de répartition du FPIC,

Vu l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 introduisant le dispositif du FPIC,

Vu l'article 143 de la loi de finances pour 2017,

Vu le courrier du Préfet de la région Aquitaine en date du 7 juin 2017 relatif à la répartition du FPIC entre La Cali et ses communes pour l'exercice 2017,

Vu l'approbation du protocole financier et le choix d'une répartition de droit commun concernant le FPIC pour l'année 2017

Vu le débat d'orientation budgétaire 2017 soulignant le principe et le fonctionnement du FPIC,

Vu la notification d'attribution du FPIC 2017 d'un montant de **2 554 406 €**,

Madame BERTHOME expose les modes de répartition du FPIC :

**1- La répartition de droit commun**

a- entre l'EPCI et ses communes membres : cette répartition est calculée en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF). La part versée à La Cali est calculée en multipliant le montant du fonds attribué à l'ensemble intercommunal (2 554 406 €) par le CIF de La Cali (**0,2790**) soit un montant de **712 804 €**. La part revenant aux communes membres est égale à la différence entre le montant du fonds (2 554 406 €) et la part Cali (712 804 €) soit un montant de **1 841 602 €**,

b- entre les communes membres en fonction du potentiel financier par habitant (à l'exception de celles dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 2 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de l'ensemble intercommunal) et des populations des communes.

**2- La répartition dérogatoire n°1** par délibération de La Cali à la majorité des deux tiers des membres présents, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

a- entre La Cali et ses communes membres, librement, sans pouvoir avoir pour effet de s'écarter de plus de 30 % de la répartition calculée en régime de droit commun,

b- puis entre les communes membres : en fonction de leur population, de l'écart entre le revenu par habitant de ces communes et le revenu moyen par habitant de l'EPCI et de l'insuffisance du potentiel fiscal ou financier par habitant de ces communes au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur l'EPCI, ainsi qu'à titre complémentaire, d'autres critères de ressource ou de charges qui peuvent être choisis par le Conseil communautaire. Ces modalités ne peuvent avoir pour effet de minorer de plus de 30 % l'attribution d'une commune membre par rapport à celle calculée en régime de droit commun,

**3- La répartition dérogatoire n°2**, peut être acquise à partir de l'unanimité du conseil communautaire, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou, à défaut, d'une majorité des 2/3 des suffrages exprimés du conseil communautaire, prise dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, et approuvée par les conseils municipaux des communes membres. Les conseils municipaux disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, ils sont réputés l'avoir approuvée.

Vu l'avis de la commission « finances et fiscalité » en date du 12 juin 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 12 juin 2017,

Madame Anne BERTHOME donne lecture du tableau ci-après,

Le Conseil communautaire prend acte de la décision prise par le Bureau communautaire de répartir au titre de l'année 2017 le FPIC selon la procédure de droit commun.

Imputation budgétaire : Chapitre 73 – article 73223 / Service gestionnaire et destinataire : DFIN0 – fonction 01

| <b>Communes</b>             | <b>Reversement<br/>du FPIC au<br/>titre de<br/>l'année 2016</b> | <b>Reversement<br/>du FPIC au<br/>titre de<br/>l'année 2017</b> |
|-----------------------------|---|---|
| ABZAC                       | 51 600 €  | 46 341 €  |
| ARVEYRES                    | - 3 939 €   | 32 294 €  |
| BAYAS                       | 13 582 €  | 11 786 €  |
| LES BILLAUX                 | 26 787 €  | 23 898 €  |
| BONZAC                      | 22 550 €  | 19 283 €  |
| CADARSAC                    | -471 €  | 7 294 €   |
| CAMIA ET ST DENIS           | 8 248 €   | 12 054 €  |
| CAMPS SUR L'ISLE            | 17 414 €  | 15 579 €  |
| CHAMADELLE                  | 23 719 €  | 20 785 €  |
| COUTRAS                     | 181 078 €   | 161 887 €   |
| DAIGNAC                     | 10 322 €  | 15 755 €  |
| DARDENAC                    | 1 634 €   | 2 343 €   |
| LES EGLISOTTES ET CHALAURES | 68 879 €  | 59 937 €  |
| ESPIET                      | 18 350 €  | 27 499 €  |
| LE FIEU                     | 18 952 €  | 16 966 €  |
| GENISSAC                    | 58 580 €  | 51 128 €  |
| GOURS                       | 12 861 €  | 11 986 €  |
| GUITRES                     | 48 255 €  | 40 407 €  |
| IZON                        | 0 €   | 119 564 €   |
| LAGORCE                     | 48 445 €  | 40 977 €  |
| LALANDE DE POMEROL          | 14 688 €  | 12 575 €  |
| LAPOUYADE                   | 17 667 €  | 17 951 €  |
| LIBOURNE                    | 342 358 €   | 325 659 €   |
| MARANSIN                    | 35 823 €  | 30 047 €  |
| MOULON                      | 28 938 €  | 25 166 €  |
| NERIGEAN                    | 14 524 €  | 20 909 €  |
| LES PEINTURES               | 47 271 €  | 40 539 €  |
| POMEROL                     | 12 104 €  | 9 751 €   |
| PORCHERES                   | 31 785 €  | 27 561 €  |
| PUYNORMAND                  | 9 990 €   | 8 412 €   |
| SABLONS                     | 40 767 €  | 36 007 €  |
| ST ANTOINE SUR L'ISLE       | 18 202 €  | 15 777 €  |
| ST CHRISTOPHE DE DOUBLE     | 19 573 €  | 17 632 €  |
| ST CIERS D'ABZAC            | 49 069 €  | 42 292 €  |
| ST DENIS DE PILE            | 135 200 €   | 116 732 €   |
| ST GERMAIN DU PUCH          | -3 399 €  | 46 264 €  |
| ST MARTIN DE LAYE           | 20 569 €  | 17 282 €  |
| ST MARTIN DU BOIS           | 29 912 €  | 26 203 €  |
| ST MEDARD DE GUIZIERES      | 54 562 €  | 47 186 €  |
| ST QUENTIN DE BARON         | 45 064 €  | 71 806 €  |
| ST SAUVEUR DE PUYNORMAND    | 12 874 €  | 10 153 €  |

|  |                    |                    |
|--|--------------------|--------------------|
| ST SEURIN SUR L'ISLE                   | 46 283 €           | 41 954 €           |
| SAVIGNAC SUR L'ISLE                    | 15 698 €           | 14 045 €           |
| TIZAC DE CURTON                        | 5 305 €            | 8 211 €            |
| TIZAC DE LAPOUYADE                     | 17 414 €           | 14 809 €           |
| VAYRES                                 | - 7 588 €          | 58 916 €           |
| <b>TOTAL PART COMMUNES</b>             | <b>1 692 892 €</b> | <b>1 841 602 €</b> |
| <b>PART EPCI</b>                       |                    | <b>712 804 €</b>   |
| <b>TOTAL PART COMMUNES + PART CALI</b> |                    | <b>2 554 406 €</b> |

Certifié exécutoire le compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS**

**SÉANCE DU 26 JUIN 2017**

2017-06-187 – 1/2

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 79**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77**

**Date de convocation : 20 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept le vingt six juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Salle des fêtes - 18 avenue de l'Europe à Bayas, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Christophe DARDENNE , Véronique DI CORRADO , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Pierre-Jean MARTINET , Arnaud BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Françoise DEMARE , Christian ROBIN , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

**Absents :**

Gabi HOPER, Joël BAYLE, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADÉ, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Alain MAROIS, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, Armand REIS-FILIPPE, André TITE

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Bernard GUILHEM pouvoir à Jacques LEGRAND, Chantal GANTCH pouvoir à Fabienne KRIER, Eric LACOUME pouvoir à Bernard PIOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Annie POUZARGUE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

-----  
Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance  
-----

**FINANCES ET FISCALITE****BUDGET ANNEXE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Sur proposition de Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente en charge des finances et de la fiscalité,

Madame Anne BERTHOME présente les éléments constitutifs que traduit cette décision modificative :

- une modification neutre budgétairement, liée à l'inscription de crédits pour l'encaissement et la restitution des cautions au sein de la pépinière d'entreprises.

Vu l'avis de la commission finances en date du 12 juin 2017,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 12 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (60 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant d'ajuster les crédits comme suit :

|              |         | Section d'investissement |                           |             |                |                   |
|--------------|---------|--------------------------|---------------------------|-------------|----------------|-------------------|
| Chapitre     | Article | Sens                     | Objet                     | Budget 2017 | DM             | Total budget 2017 |
| 16           | 165     | Dépense                  | Restitution des cautions  | 0 €         | 3 000 €        | 3 000 €           |
| <b>TOTAL</b> |         |                          |                           |             | <b>3 000 €</b> | <b>3 000 €</b>    |
| 16           | 165     | Recette                  | Encaissement des cautions | 0 €         | 3 000 €        | 3 000 €           |
| <b>TOTAL</b> |         |                          |                           |             | <b>3 000 €</b> | <b>3 000 €</b>    |

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais